

**M É T H O D E S D ' É T A B L I S S E M E N T D E S  
C O Û T S P O U R L E S V E N T E S D E G N L**

## **T A B L E D E S M A T I È R E S**

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>1. PRÉVISION DE LA DEMANDE DE VENTES GNL .....</b>	<b>4</b>
<b>2. UTILISATION DE L'USINE LSR .....</b>	<b>4</b>
2.1. Données sur les capacités de chaque activité de l'usine LSR.....	5
2.2. Répartition des coûts de l'usine LSR.....	7
2.3. Coûts unitaires moyens et coût d'utilisation pour GMST .....	8
<b>3. COÛT DE MAINTIEN DE LA FIABILITÉ.....</b>	<b>8</b>
<b>4. COÛTS LIÉS À LA FOURNITURE, LA COMPRESSION, LE TRANSPORT, L'ÉQUILIBRAGE ET LA DISTRIBUTION ET AU FONDS VERT.....</b>	<b>10</b>
4.1. Fourniture et compression .....	10
4.2. Transport .....	10
4.3. Équilibrage.....	11
4.4. Distribution.....	11
4.5. Fonds vert.....	11
<b>5. TRAITEMENT À LA CAUSE TARIFAIRE 2012.....</b>	<b>11</b>
<b>6. MODALITÉS CONTRACTUELLES ET OPÉRATIONNELLES .....</b>	<b>12</b>
<b>7. APPROCHE ALTERNATIVE POUR LE COÛT DE MAINTIEN DE LA FIABILITÉ .....</b>	<b>13</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>14</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>15</b>

1 **INTRODUCTION**

2 Le présent document a pour objectif de répondre au point 7 de l'annexe 2 de la décision  
3 D-2010-144 de la Régie, soit :

4       *« Présenter une description détaillée des méthodes d'établissement des coûts*  
5       *des clients GNL utilisés pour chacun des éléments énoncés à la décision*  
6       *D-2010-057, tant en mode prévisionnel qu'en mode réel. Présenter la*  
7       *proposition en réunion technique, préalablement au dépôt du prochain dossier*  
8       *tarifaire. »*

9 La vente de gaz naturel liquéfié (GNL) étant une activité non réglementée, c'est par Gaz Métro  
10 Solutions Transport (GMST), filiale de Gaz Métro, que les ventes de GNL aux clients utilisateurs  
11 seront effectuées. Le processus présenté dans les sections suivantes couvrira uniquement  
12 l'aspect des ventes de GNL à GMST. Les éléments suivants seront couverts :

- 13       1. Prévision des ventes GNL dans l'horizon du plan d'approvisionnement 2012-2014;
- 14       2. Évaluation des coûts d'utilisation de l'usine LSR et détermination des coûts unitaires  
15       moyens;
- 16       3. Impact sur la structure d'approvisionnement et évaluation des coûts du maintien de la  
17       fiabilité;
- 18       4. Évaluation des coûts liés à la fourniture, la compression, le transport, l'équilibrage et la  
19       distribution;
- 20       5. Traitement dans les pièces de la Cause tarifaire 2012; et
- 21       6. Modalités contractuelles et opérationnelles;

22 Finalement Gaz Métro désire proposer une approche alternative pour le coût de maintien de la  
23 fiabilité où GMST garantira une sécurité d'approvisionnement équivalente à celle actuellement  
24 applicable en considérant la totalité de la capacité d'entreposage de l'usine LSR dans le plan  
25 d'approvisionnement.

1 **1. PRÉVISION DE LA DEMANDE DE VENTES GNL**

2 Dans l'horizon du plan d'approvisionnement 2012 à 2014, les ventes de GNL prévues sont les  
3 suivantes :

4 **Tableau 1**

Année financière	Ventes de GNL (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )		
	Hiver	Été	Total
2011-2012	440	1 560	2 000
2012-2013	2 896	4 104	7 000
2013-2014	5 213	7 387	12 600

5  
6 Le plan d'affaires relativement à la mise en marché des ventes de GNL a pris un peu de retard  
7 sur l'échéancier initialement prévu pour les raisons suivantes :

- 8 • les délais d'obtention des différents permis sont plus longs que prévus ;
- 9 • une période de rodage est à anticiper pour les camions ;
- 10 • le marché est en attente des résultats concrets chez Transport Robert (premier client  
11 utilisateur de GNL pour véhicule) ; et
- 12 • les incertitudes relativement à l'encadrement réglementaire lié au modèle d'affaires  
13 proposé.

14 Pour l'instant, GMST a choisi d'utiliser le service de fourniture de Gaz Métro.

15 **2. UTILISATION DE L'USINE LSR**

16 Il y a trois types d'activité à l'usine LSR, l'entreposage, la liquéfaction et la regazéification. De  
17 plus, physiquement, une évaporation du gaz naturel est observée quotidiennement, évaporation  
18 qui retourne dans le réseau gazier de Gaz Métro. Ces éléments seront considérés dans la  
19 détermination du coût de l'utilisation de l'usine LSR pour les besoins de GMST.

1 Le processus d'évaluation des coûts moyens d'utilisation de la capacité de l'usine LSR est le  
2 suivant :

- 3 1. Répartition des coûts de l'usine LSR entre les trois types d'activité, en distinguant les  
4 coûts fixes et les coûts variables;
- 5 2. Établissement d'un coût unitaire moyen pour les activités d'entreposage et de  
6 liquéfaction (coûts fixes et variables); et
- 7 3. Évaluation de la portion des coûts attribués à GMST en fonction des coûts unitaires  
8 moyens appliqués aux capacités ou quantités de chaque service qui lui sera fourni.

9 Cette approche permet d'identifier spécifiquement les différents coûts liés à l'utilisation de  
10 l'usine LSR en fonction de ses activités distinctes et de les attribuer adéquatement entre  
11 l'activité réglementée et GMST. Les coûts unitaires moyens sont obtenus en divisant les coûts  
12 liés à chaque type d'activité par un dénominateur particulier à chaque cas qui sera expliqué  
13 en détail dans les sous-sections suivantes.

14 L'annexe 1 présente l'évaluation des coûts moyens d'utilisation de l'usine LSR pour la Cause  
15 tarifaire 2012.

## 16 **2.1. Données sur les capacités de chaque activité de l'usine LSR**

### 17 Entreposage (annexe 1, lignes 1 à 3)

18 La capacité totale d'entreposage de l'usine LSR est de 58 591 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>. Cette capacité sera  
19 utilisée pour déterminer le coût unitaire moyen des frais fixes de cette activité.

20 Dans la décision D-2011-030, la Régie demande à Gaz Métro d'établir la capacité maximale  
21 d'entreposage réservée à GMST en fonction du volume de ventes de GNL au cours de la  
22 période d'hiver en ajoutant toutefois à ce volume une portion des volumes d'évaporation.

23 La capacité d'entreposage requise pour répondre aux ventes de GNL prévues sur la période  
24 d'hiver 2012 est de 440 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>.

25 De façon générale, l'évaporation du gaz naturel qui est retourné dans le réseau gazier  
26 représente annuellement 9 754 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>. Or, pour l'année 2012, étant donné les travaux de

1 réfection à l'usine LSR, la quantité d'évaporation prévue est de 6 903 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>, soit 11,78 %  
2 de la capacité totale d'entreposage de l'usine LSR.

3 La capacité d'entreposage utilisée pour le remboursement des coûts d'entreposage par  
4 GMST est établie comme suit :

5 **Tableau 2**

	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>
Capacité d'entreposage réservée à GMST pour 2012	440
Évaporation attribuée à GMST (=capacité réservée / (1-0,1178) )	59
Capacité totale d'entreposage pour remboursement	499

6

7 Liquéfaction (annexe 1, lignes 4 à 9)

8 La capacité potentielle de liquéfaction est évaluée en fonction de la période actuellement  
9 visée pour cette activité (avril à octobre, soit 214 jours), multipliée par la capacité maximale  
10 quotidienne de liquéfaction (288 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>). Cette capacité sera utilisée pour déterminer le coût  
11 unitaire moyen des frais fixes de cette activité (annexe 1, lignes 4 à 6).

12 Dans la décision D-2011-030, la Régie demande à Gaz Métro d'établir la quantité de gaz  
13 naturel liquéfié utilisée pour le calcul du remboursement des coûts par GMST en ajoutant à  
14 son volume de consommation annuel une portion des pertes d'évaporation annuelles.

15 Pour l'année financière 2012, un volume d'évaporation de 6 903 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup> est prévu. Ce  
16 volume sera réparti entre l'activité réglementée et GMST, au prorata de la capacité  
17 d'entreposage réservée pour chaque partie. Tel qu'indiqué au Tableau 2, 499 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup> de  
18 capacité d'entreposage pour remboursement est attribuée à GMST, soit 0,9% de la capacité  
19 totale et, en conséquence, un volume d'évaporation de 59 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup> est attribuée à GMST et  
20 sera considéré en liquéfaction en plus des besoins annuels réels de GMST.

1 Ainsi, pour l'année 2012, le volume total de liquéfaction attribué à GMST pour la  
2 détermination des coûts d'utilisation de l'usine s'élève à 2 059 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup> (2 000 + 59).

3 La quantité annuelle liquéfiée correspond à la quantité réelle liquéfiée pour l'année 2012,  
4 une fois la portion reliée à l'évaporation scindée entre les clients réglementés et GMST.  
5 Cette capacité est utilisée pour déterminer le coût unitaire moyen des frais variables de  
6 cette activité (annexe 1, lignes 7 à 9).

### 7 Regazéification

8 Bien que Gaz Métro ait établi les coûts attribuables à l'activité de regazéification, elle ne  
9 traitera pas des coûts unitaires moyens reliés à cette activité dans le cadre de ce dossier  
10 étant donné que GMST n'utilise pas ce type de service et donc qu'il n'a pas à en assumer  
11 une partie des coûts.

## 12 **2.2. Répartition des coûts de l'usine LSR**

13 L'annexe 1, lignes 10 à 31, présente les résultats de la répartition des coûts entre les  
14 différentes activités : entreposage, liquéfaction et regazéification.

15 Les éléments plus spécifiques relatifs aux calculs et répartitions effectués sont les suivants :

- 16 • Les coûts de l'usine LSR prévus à la Cause tarifaire 2012 sont utilisés comme base  
17 d'analyse, considérant la présence de ventes de GNL à GMST, et sont présentés à  
18 la colonne 2;
- 19 • La méthode de répartition des différents coûts entre les activités de liquéfaction,  
20 d'entreposage et de regazéification est décrite à la colonne 3;
- 21 • Les colonnes 4 à 8 détaillent, pour chaque type d'activité de l'usine LSR, la  
22 répartition des coûts fixes et variables. Il est à noter que les coûts généraux ne  
23 pouvant être attribués directement à une activité sont considérés au même titre que  
24 les coûts fixes, comme devant être répartis au prorata des actifs composant la valeur  
25 totale de l'usine LSR, tel que présenté à la ligne 11;

- 1           • Le coût total d'utilisation de l'usine LSR, incluant les dépenses d'amortissement, le  
2           rendement sur la base de tarification reliée aux coûts non amortis et les impôts, est  
3           présenté à la ligne 31.

### 4           **2.3. Coûts unitaires moyens et coût d'utilisation pour GMST**

5           Les coûts unitaires moyens d'utilisation de l'usine LSR sont présentés par activité à la ligne  
6           33 de l'annexe 1.

7           Le coût d'utilisation de l'usine LSR pour GMST est présenté à la ligne 35 de l'annexe 1. Il  
8           est calculé en appliquant le coût unitaire moyen de l'entreposage et de la liquéfaction, aux  
9           capacités ou quantités respectives propres à GMST pour chacune de ces deux activités. Le  
10          coût d'utilisation de l'usine par le client GMST est projeté à 179 000 \$ pour l'année 2012.

## 11          **3. COÛT DE MAINTIEN DE LA FIABILITÉ**

12          Le développement d'un marché de ventes de GNL aura un impact sur la quantité de GNL  
13          disponible à l'usine LSR pour la clientèle réglementée. Tel que mentionné précédemment, la  
14          capacité d'entreposage réservée à GMST correspond au volume de vente de GNL sur la  
15          période de l'hiver.

16          Cette capacité réservée ne limite aucunement la capacité maximale de retrait de  
17          5 749 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>/jour. Toutefois, la capacité d'entreposage dédiée à la clientèle réglementée étant  
18          réduite, les outils pour faire face à un hiver extrême sont réduits. Afin de maintenir la sécurité  
19          d'approvisionnement de la clientèle, des capacités additionnelles de transport pourraient être  
20          requis, en fonction du niveau d'entreposage réservé par GMST.

21          L'annexe 2 présente une comparaison des plans d'approvisionnement selon que les ventes de  
22          GNL sont exclues ou incluses pour les trois années du plan d'approvisionnement. Le plan  
23          d'approvisionnement, après considération des ventes de GNL, prend en compte les éléments  
24          suivants :

- 25          • Les ventes de GNL projetées pour 2012-2014;
- 26          • Les retraits de l'usine LSR pour répondre à ces ventes;

- 1 • La réduction de la capacité d'entreposage de l'usine LSR réservée à la clientèle  
2 réglementée égale aux ventes de GNL prévues de novembre à mars de chaque année;
- 3 • La gestion globale des injections requises à l'usine LSR de façon à optimiser les coûts  
4 reliés à la liquéfaction du gaz naturel; et
- 5 • La considération de l'outil de remplacement, évalué pour maintenir la même sécurité  
6 d'approvisionnement, dans la structure d'approvisionnement pour desservir la clientèle  
7 réglementée.

8 Le tableau suivant détaille les capacités de transport additionnelles qui seraient requises pour  
9 chacune des années du plan d'approvisionnement 2012-2014, considérant le niveau de  
10 réservation de la capacité d'entreposage à l'usine LSR par GMST, afin de maintenir la sécurité  
11 d'approvisionnement.

12 **Tableau 3**

Année financière	Capacité d'entreposage réservée au GNL Hiver 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	Outil de remplacement	
		Quotidien 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> /jour	Hiver 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>
2012	440	26	4 012
2013	2 896	132	19 926
2014	5 213	79	11 956

13

14 Pour les fins de présentation, l'hypothèse d'un achat de FTSH sur la période d'hiver comme  
15 outil de remplacement à la réduction de l'usine LSR est utilisée, permettant ainsi de cibler  
16 uniquement l'impact de l'ajout de cet outil sur le plan d'approvisionnement.

17 Étant donné l'ordre d'utilisation des outils faisant partie de la structure globale  
18 d'approvisionnement, la capacité de transport FTSH additionnelle est utilisée et permet ainsi de  
19 réduire le niveau des interruptions. Cette utilisation se répercute également par une  
20 augmentation des achats à Dawn pour répondre à la demande.

1 Dans sa décision D-2010-144, la Régie indique que le coût de maintien de la fiabilité à être  
2 remboursé par GMST correspond au coût du transport supplémentaire à acquérir pour  
3 maintenir la sécurité d'approvisionnement.

4 Le coût de maintien de la fiabilité pour l'année 2012 est projeté au prix de 2,489 ¢/m<sup>3</sup>  
5 (0,657 \$/GJ), soit un prix équivalent au tarif de FTSH de TCPL à 100 % de CU, conformément à  
6 la décision D-2011-030 de la Régie. Ainsi, le coût de maintien de la fiabilité pour l'année 2012  
7 est projeté à 100 000 \$.

8 **4. COÛTS LIÉS À LA FOURNITURE, LA COMPRESSION, LE TRANSPORT,**  
9 **L'ÉQUILIBRAGE ET LA DISTRIBUTION ET AU FONDS VERT**

10 Considérant la décision D-2010-144, la présente section a pour but de décrire la méthode  
11 d'établissement des coûts des services de fourniture, de compression, de transport,  
12 d'équilibrage et de distribution.

13 **4.1. Fourniture et compression**

14 Tel que mentionné précédemment, GMST a choisi, pour l'instant, d'utiliser le service de  
15 fourniture du distributeur.

16 **4.2. Transport**

17 Le coût du service de transport sera établi en appliquant le tarif du service de transport du  
18 distributeur établi pour la zone Sud à la Cause tarifaire 2012, tel qu'ordonné par la Régie  
19 dans la décision D-2010-144.

20 Il est à noter que le coût unitaire moyen utilisé pour évaluer les coûts de transport de GMST  
21 dans le calcul du revenu requis peut être légèrement différent de l'application du tarif de  
22 transport étant donné l'effet itératif résultant de la méthode d'évaluation du revenu requis. Il  
23 s'agit ici d'un impact mineur sur le résultat final.

1       **4.3. Équilibrage**

2       Le coût du service d'équilibrage sera établi en appliquant le tarif du service d'équilibrage du  
3       distributeur, pour un client au sous-tarif 5.8 volet A, établi à la Cause 2012, au profil global  
4       de liquéfaction de l'usine LSR prévu pour l'année financière 2011-2012.

5       Il est à noter que le coût unitaire moyen utilisé pour évaluer les coûts d'équilibrage de  
6       GMST dans le calcul du revenu requis peut être légèrement différent de l'application du tarif  
7       d'équilibrage étant donné l'effet itératif résultant de la méthode d'évaluation du revenu  
8       requis. Il s'agit ici d'un impact mineur sur le résultat final.

9       **4.4. Distribution**

10      Dans sa décision D-2010-144, la Régie considère que le coût unitaire de distribution doit  
11      être établi en prenant comme hypothèse le coût unitaire de distribution d'un client ayant un  
12      profil de consommation similaire à celui de l'usine dans son ensemble et non en fonction du  
13      volume de ventes à GMST. Ce coût unitaire est établi en fonction du coût unitaire moyen  
14      d'un client interruptible évalué dans l'étude d'allocation des coûts. Selon le volume total de  
15      liquéfaction prévu en 2012 pour l'usine LSR de 35 412 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>, un client de profil similaire  
16      serait au sous-tarif 5.8, volet A.

17      Pour le dépôt initial de la Cause tarifaire 2012, le coût de distribution de l'étude d'allocation  
18      des coûts de 2010 est utilisé. Ce coût sera toutefois revu lors de la mise à jour des pièces à  
19      la suite de la publication du taux d'inflation de juillet 2011, afin de refléter le coût de  
20      distribution évalué à l'étude d'allocation des coûts de l'année 2011. Cette approche est  
21      retenue considérant les délais de production des différents documents.

22      **4.5. Fonds vert**

23      Le coût du service du Fonds vert sera établi en appliquant le tarif du service du Fonds vert  
24      du distributeur établi à la Cause tarifaire 2012.

25      **5. TRAITEMENT À LA CAUSE TARIFAIRE 2012**

26      Le plan d'approvisionnement 2012-2014, présenté aux documents de la pièce Gaz Métro-4, est  
27      établi en intégrant les besoins reliés aux ventes de GNL, la réduction de la capacité

1 d'entreposage de l'usine LSR réservée à la clientèle réglementée et l'ajout de l'outil de  
2 remplacement afin d'assurer la même sécurité d'approvisionnement.

3 La structure d'approvisionnement ainsi établie pour l'année financière 2012 est considérée dans  
4 l'évaluation des coûts de service et du revenu additionnel requis présentés aux documents de la  
5 pièce Gaz Métro-8.

6 Le revenu requis (Gaz Métro-8, Document 2) est ajusté de façon à considérer la projection du  
7 remboursement des coûts par GMST pour l'année 2012. Ce remboursement inclut l'ensemble  
8 des coûts attribués à GMST décrit aux sections 2 à 4 de ce document. Le revenu requis ajusté  
9 servira à l'établissement des tarifs pour l'année 2012.

10 Le revenu plafond est ajusté pour considérer les éléments suivants :

- 11 • Ajustement de l'exogène relatif au Fonds vert afin de refléter la portion du coût de  
12 service attribué à GMST; et
- 13 • Ajout d'un facteur exogène équivalent aux coûts de distribution attribués à GMST.

## 14 **6. MODALITÉS CONTRACTUELLES ET OPÉRATIONNELLES**

15 La présente section a pour but de présenter les principes devant être mis en place afin  
16 d'assurer un suivi adéquat des ventes de GNL, et des modifications requises à la structure  
17 d'approvisionnement.

18 GMST devra aviser Gaz Métro de la projection de consommation annuelle de gaz naturel  
19 liquide et des besoins d'entreposage et ce, 30 jours avant la prise d'effet du service. Pour la  
20 période de l'hiver, la liquéfaction n'étant actuellement pas effectuée durant cette période, GMST  
21 devra prévoir ses besoins de GNL avant le 1<sup>er</sup> octobre.

22 Gaz Métro évaluera les mesures devant être mises en place, le cas échéant, pour assurer la  
23 sécurité d'approvisionnement. Elle pourra alors fournir à GMST une projection des coûts  
24 d'utilisation de l'usine LSR et du coût de maintien de la fiabilité.

1 **7. APPROCHE ALTERNATIVE POUR LE COÛT DE MAINTIEN DE LA FIABILITÉ**

2 La présente section a pour objectif de proposer une approche différente quant au traitement du  
3 coût de maintien de la fiabilité.

4 Dans son plan d'approvisionnement Gaz Métro spécifie que l'objectif premier est d'assurer un  
5 approvisionnement sécuritaire à sa clientèle. Depuis quelques années déjà, elle définit ses  
6 besoins *a priori* de façon à être en mesure de répondre à la journée de pointe de la demande  
7 continue et de pouvoir desservir la clientèle si un hiver extrême se présentait. Cet hiver extrême  
8 correspond à l'hiver le plus froid observé au cours des 20 dernières années, soit l'année  
9 1993-1994.

10 Tel que mentionné à la section 3, les ventes de GNL ne limitent pas la capacité de répondre à  
11 la journée de pointe, le débit maximal de retrait étant maintenu. Par contre, la réduction de la  
12 capacité d'entreposage disponible sur l'hiver, étant donné la réservation d'une partie pour les  
13 ventes de GNL, pourrait requérir l'ajout d'outil d'approvisionnement additionnel si l'hiver extrême  
14 se concrétisait.

15 Jusqu'à maintenant, l'approche préconisée dans l'analyse de l'impact des ventes de GNL sur le  
16 plan d'approvisionnement consistait à évaluer les besoins de l'hiver extrême à la cause tarifaire  
17 en considérant la capacité réduite de l'usine LSR dans ses outils et, une fois les ventes de GNL  
18 sur la période d'hiver confirmées, concrétiser l'achat de l'outil de remplacement avant le début  
19 de l'hiver. Cette méthode implique donc l'achat *a priori* d'un outil de remplacement. La décision  
20 D-2011-030 de la Régie a pour effet d'engager GMST à payer l'outil de remplacement quantifié  
21 au moment de la cause tarifaire même si, dans les faits, les besoins de GNL confirmés par  
22 GMST avant le début de l'hiver sont inférieurs à ceux projetés.

23 Gaz Métro aimerait proposer à la Régie une approche qui permettrait de maintenir la fiabilité  
24 des services offerts aux clients réglementés tout en octroyant une certaine flexibilité quant au  
25 moment où les outils de remplacement seront contractés, s'il y a lieu, pour répondre aux  
26 besoins de GMST.

27 La prémisse de base est que GMST garantirait à l'activité réglementée la fiabilité d'un  
28 approvisionnement équivalent à l'utilisation de la pleine capacité d'entreposage de l'usine LSR.  
29 Ainsi, si la demande réelle de la clientèle réglementée pour un hiver donné faisait en sorte que

1 la totalité de l'usine aurait été utilisée, n'eut été de la réduction pour effectuer les ventes de  
2 GNL, GMST s'engagerait alors à rembourser les coûts reliés aux outils d'approvisionnement  
3 additionnels contractés pour assurer une sécurité d'approvisionnement de la clientèle  
4 réglementée équivalente à celle applicable considérant la totalité de la capacité d'entreposage  
5 de l'usine LSR.

6 Ainsi, à la Cause tarifaire, Gaz Métro considérerait la pleine capacité d'entreposage de l'usine  
7 LSR lors de la définition de sa structure d'approvisionnement et d'évaluation des besoins. Le  
8 revenu requis servant à la détermination des tarifs serait réduit des coûts d'utilisation de l'usine  
9 LSR par GMST ainsi que des coûts reliés aux services de fourniture, compression, transport,  
10 équilibrage et distribution pour le volume de ventes GNL à GMST. Aucun coût de maintien de la  
11 fiabilité ne serait considéré à cette étape, étant donné qu'aucun outil additionnel ne serait requis  
12 dans la structure.

13 Au rapport annuel, le constat quant à l'utilisation réelle de l'usine LSR serait déposé. Ce rapport  
14 détaillerait les coûts réels d'utilisation de l'usine pour établir les coûts unitaires moyens  
15 d'entreposage et liquéfaction et la quote-part des coûts allouée à GMST. De plus, si des outils  
16 additionnels avaient été contractés afin d'assurer la sécurité d'approvisionnement de la  
17 clientèle, limitée toutefois à l'équivalent de détenir l'usine à pleine capacité pour l'activité  
18 réglementée, les coûts relatifs seraient alors spécifiés, justifiés et appliqués en réduction du  
19 revenus requis de l'année financière analysée.

20 Cette approche de garantir la sécurité d'approvisionnement par GMST a donc pour effet de ne  
21 pas l'engager à payer des outils de remplacement qui seraient requis uniquement dans le cas  
22 d'un hiver extrême.

23 Si la Régie était favorable à une telle approche, Gaz Métro proposerait de l'appliquer dès 2012.  
24 Ainsi, l'achat de l'outil de remplacement qui a été projeté dans la cause tarifaire 2012 ne serait  
25 pas concrétisé ni remboursé par GMST.

## 26 **CONCLUSION**

27 Gaz Métro a présenté dans cette preuve le traitement des ventes de GNL dans sa Cause  
28 tarifaire 2012 conformément aux décisions D-2010-057, D-2010-144 et D-2011-030 de la Régie.  
29 Ainsi, le revenu requis de la Cause tarifaire prendront en considération :

- 1 • les coûts d'utilisation de l'usine LSR établis en fonction des coûts unitaires moyens  
2 d'entreposage et de liquéfaction;
- 3 • le coût de maintien de la fiabilité égal au coût de l'outil de remplacement requis suite à la  
4 réduction de la capacité d'entreposage de l'usine LSR;
- 5 • le coût des services de fourniture, compression, transport, équilibrage et Fonds vert  
6 établi en fonction des tarifs de la Cause tarifaire; et
- 7 • le coût relatif à la distribution établi en fonction du coût moyen évalué à l'étude  
8 d'allocation du coût de service pour un client interruptible au volet A.

9 Gaz Métro propose également à la Régie une nouvelle approche quant au coût de maintien de  
10 la fiabilité, soit une garantie de sécurité d'approvisionnement par GMST et un engagement de  
11 rembourser les coûts encourus le cas échéant pour maintenir la sécurité d'approvisionnement  
12 dans l'éventualité d'un hiver où la totalité de la capacité de l'usine LSR aurait été requise.  
13 Gaz Métro est d'avis qu'une telle approche, ne réduisant aucunement le niveau de service offert  
14 à sa clientèle réglementée, permettra de favoriser le développement du nouveau marché de  
15 ventes de GNL. Cette approche serait mise en application dès 2012 si la Régie est en accord  
16 avec celle-ci.

## 17 **ANNEXES**

18 Annexe 1 : Coûts projetés de l'utilisation de l'usine LSR à la Cause tarifaire 2012

19 Annexe 2 : Plan d'approvisionnement 2012-2014 – Comparaison avant et après ventes de GNL

**Annexe 1 - Coûts projetés de l'utilisation de l'usine LSR à la Cause tarifaire 2012**

Données sur les capacités après répartition des volumes d'évaporation			
		10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	Ratio
1	Capacité d'entreposage	58 591	
2	Clientèle régulière	58 092	99,1%
3	Client GMST	499	0,9%
4	Capacité potentielle de liquéfaction	61 732	
5	Clientèle régulière	59 673	96,7%
6	Client GMST	2 059	3,3%
7	Quantité annuelle liquéfiée	35 412	
8	Clientèle régulière	33 353	94,2%
9	Client GMST	2 059	5,8%

Répartition des coûts par élément (000\$)	Coûts totaux	Méthode d'allocation	Entreposage		Liquéfaction		Regazéification	
			Fixes	Variables	Fixes	Variables	Fixes	Variables
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	
Base de tarification (BT)								
10 Coûts non amortis	16 808	Répartition selon le ratio des coûts de l'actif	10 404	4 706		1 698		
11		ratio des coûts de l'actif	61,9%	28,0%		10,1%		
<b>Frais de l'usine</b>								
12 Salaires et avantages sociaux	1 825	Pro-rata de l'actif	1 130	511		184		
13 Assurances	953	Pro-rata de l'actif	590	267		96		
14 Services d'entretien	661	Pro-rata de l'actif	409	185		67		
15 Matériaux et pièces	189	Pro-rata de l'actif	117	53		19		
16 Services professionnels	74	Pro-rata de l'actif	45	21		7		
17 Autres frais divers	94	Pro-rata de l'actif	58	26		9		
18 Réfrigérant	103	100 % liquéfaction	-		103		-	
19 Gaz naturel								
	regazéification 51	100 % regazéification					51	
	liquéfaction 51	100 % liquéfaction		51				
	autres 51	Pro-rata de l'actif	32	14		5		
22 Total gaz naturel	154		32	14	51	5	51	
Électricité								
	fixes 399	Pro-rata de l'actif	247	112		40		
	variables - regazéification 11	100 % regazéification					11	
	variables - liquéfaction 997	100 % liquéfaction			997			
26 Total électricité	1 407		247	112	997	40	11	
27 <b>Sous-total frais de l'usine</b>	<b>5 459</b>		<b>2 628</b>	<b>1 189</b>	<b>1 151</b>	<b>429</b>	<b>62</b>	
28 <b>Dépenses d'amortissement</b>	<b>1 831</b>	Pro-rata de l'actif	<b>1 133</b>	<b>513</b>		<b>185</b>		
29 <b>Rendement sur BT à 8,01 %</b>	<b>1 346</b>	Pro-rata de l'actif	<b>833</b>	<b>377</b>		<b>136</b>		
30 <b>Impôts reliés au rendement à 9,65 %</b>	<b>276</b>	Pro-rata de l'actif	<b>171</b>	<b>77</b>		<b>28</b>		
31 <b>Grand Total</b>	<b>8 912</b>		<b>4 765</b>	<b>2 155</b>	<b>1 151</b>	<b>778</b>	<b>62</b>	
32 <b>Capacité / quantité totale pour chaque élément (10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>)</b>			58 591	61 732	35 412			
33 <b>Coût unitaire de chaque élément (¢/m<sup>3</sup>)</b>			<b>8,133</b>	<b>3,492</b>	<b>3,251</b>			
<b>Coût d'utilisation pour le client GMST</b>								
34 Capacité / quantité du client GMST pour chaque élément (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )			499	2 059	2 059			
35 Coûts totaux (000 \$) (l. 33 x l.34)	179		41	72	67			

1

**Société en commandite Gaz Métro**  
**Cause tarifaire 2012, R-3752-2011**

**Annexe 2 - PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2012-2014 - Comparaison avant et après ventes de GNL**

	Demande excluant les ventes de GNL			Demande incluant les ventes de GNL			Variation		
	2012 (10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> ) (1)	2013 (10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> ) (2)	2014 (10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> ) (3)	2012 (10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> ) (4)	2013 (10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> ) (5)	2014 (10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> ) (6)	2012 (10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> ) (7)	2013 (10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> ) (8)	2014 (10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> ) (9)
<b>DEMANDE</b>									
1 Continue	4 060	3 999	3 980	4 060	3 999	3 980	0	0	0
2 Interruptible	1 198	1 165	1 176	1 198	1 165	1 176	0	0	0
3 Biogaz	30	31	32	30	31	32	0	0	0
4 Gaz d'appoint concurrence	18	0	0	18	0	0	0	0	0
5 <i>Sous-Total Demande</i>	5 306	5 195	5 189	5 306	5 195	5 189	0	0	0
6 Gaz perdu et usage de la compagnie	63	64	63	63	64	63	0	0	0
7 Demande GNV	0	0	0	2	7	12	2	7	12
8 SOUS-TOTAL AVANT INJECTION	5 370	5 259	5 252	5 372	5 265	5 265	2	7	12
<b>INVENTAIRES INJECTIONS</b>									
9 Union Gas	434	433	429	434	430	430	0	-3	1
10 LSR	33	26	10	35	34	23	2	8	13
11 PDL	30	31	28	30	28	26	0	-4	-2
12 ST-Flavien	119	119	119	119	119	119	0	0	0
13 Échanges de gaz	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14 SOUS-TOTAL INJECTIONS & ÉCHANGES	616	610	587	618	611	598	2	1	11
15 <b>TOTAL DE LA DEMANDE</b>	<b>5 986</b>	<b>5 868</b>	<b>5 839</b>	<b>5 990</b>	<b>5 876</b>	<b>5 863</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>24</b>
<b>APPROVISIONNEMENT</b>									
16 FTLH Empress - GMI	2 182	2 235	2 235	2 182	2 235	2 235	0	0	0
17 Cessions d'optimisation	258	153	144	258	153	144	0	0	0
18 Transport par échange	376	376	376	376	376	376	0	0	0
19 Transport fourni par les clients	564	514	506	564	514	506	0	0	0
20 Gaz d'appoint	18	0	0	18	0	0	0	0	0
21 Autres transports	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22 <i>Sous-Total Transports</i>	3 398	3 277	3 261	3 398	3 277	3 261	0	0	0
23 Cession de transport	0	0	0	0	0	0	0	0	0
24 FT non utilisé	-4	-3	-1	-2	-2	1	2	1	2
25 Réception en franchise	10	10	10	10	10	10	0	0	0
26 Achats à Dawn	1 743	1 789	1 777	1 745	1 803	1 790	3	14	12
27 Biogaz	30	31	32	30	31	32	0	0	0
28 Autres réceptions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
29 SOUS-TOTAL TRANSPORT & ÉCHANGES	5 177	5 105	5 079	5 181	5 119	5 093	4	14	14
<b>INVENTAIRES RETRAITS</b>									
30 Union gas	434	433	429	434	430	430	0	-3	1
31 LSR	33	11	10	35	17	23	2	6	12
32 PDL	30	32	28	30	28	26	0	-4	-2
33 ST-Flavien	119	119	119	119	119	119	0	0	0
34 Échanges de gaz	0	0	0	0	0	0	0	0	0
35 SOUS-TOTAL RETRAITS & ÉCHANGES	617	595	587	618	594	598	2	-1	11
36 <b>TOTAL APPROVISIONNEMENT</b>	<b>5 794</b>	<b>5 699</b>	<b>5 666</b>	<b>5 800</b>	<b>5 713</b>	<b>5 691</b>	<b>6</b>	<b>14</b>	<b>25</b>
37 <b>INTERRUPTIONS BRUTES</b>	-193	-169	-173	-190	-163	-171	2	6	2
<b>MAINTIEN DE LA FIABILITÉ</b>									
38 Capacité additionnelle sur l'hiver (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )				4 012					
39 Coût unitaire (¢/m <sup>3</sup> )				2,489					
40 Coût de maintien de la fiabilité (000 \$)				100					

1